



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entreprise intercantonale de correction fluviale

La dérivation de l'Arbogne à Corcelles-près-Payerne sécurise durablement plusieurs communes de la Broye

Les cantons de Vaud et de Fribourg ont inauguré les travaux menés sur l'Arbogne à Corcelles-près-Payerne dans le cadre d'une entreprise intercantonale de correction fluviale. Les crues à répétition subies par la commune avaient rendu nécessaire cette réalisation. La construction d'un canal de dérivation pour évacuer le trop-plein du cours d'eau contribue par ailleurs durablement à la sécurisation des communes de Dompierre, Domdidier et Avenches, toutes trois situées en aval.

La fin des travaux de sécurisation de l'Arbogne, à Corcelles-près-Payerne, a été inaugurée en ce jour par Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat vaudoise en charge du Département du territoire et de l'environnement, et Maurice Ropraz, conseiller d'Etat fribourgeois en charge de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et du territoire, ainsi que par les autorités communales.

La commune de Corcelles-près-Payerne a régulièrement été victime des crues de l'Arbogne. Ces événements, dont les plus récents remontent à 2007, 2006 et 2004, sont causés par une insuffisance d'écoulement du lit du cours d'eau qui résulte d'une succession de travaux ponctuels réalisés au cours des siècles passés. A titre d'illustration, le débit maximum de l'Arbogne est limité à 25 mètres cubes par seconde, alors qu'une crue centennale peut engendrer des débits près de deux fois plus importants.

Plusieurs variantes de travaux ont été analysées afin de garantir la sécurité des habitants et des biens de Corcelles-près-Payerne ainsi que des communes de Dompierre, Domdidier et d'Avenches, elles aussi touchées par les inondations. Des études hydrauliques, menées par l'EPFL, ont permis de définir le tracé optimal, le dimensionnement du canal de dérivation ainsi que les emprises de terrains.

Le coût de ces travaux s'élève à plus de treize millions de francs, répartis entre les

cantons de Vaud (6'800'000 fr.) et de Fribourg (970'000 fr.), l'Office fédéral de l'environnement (4'500'000 fr.), ainsi que les communes de Corcelles-près-Payerne (510'000 fr.), Payerne (64'000 fr.), Domdidier (255'000 fr.) et Dompierre (205'000 fr.). Ce chantier, qui s'est étalé entre 2012 et 2015, a vu la réalisation de plusieurs ouvrages, dont une dérivation en sous-terrain des eaux de l'Arbogne et la reconstruction de plusieurs ponts le long du canal de dérivation, long de plus de six kilomètres.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 septembre 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat VD, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, 021 316 45 14 ; Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement, 079 484 48 58.